

2.2. Le rôle des Chambres de Commerce bilatérales

L'IHK Eupen-Malmedy-St. Vith soutient et guide ses membres dans leur développement international. Dans ce but, elle coopère également avec un réseau de Chambres bilatérales. Nous avons interviewé Wouter Van Gulck, directeur général de la Fédération des Chambres de Commerce belges, sur ce que sont ces Chambres bilatérales et ce qu'elles peuvent faire pour vous.

Que représente exactement le réseau des Chambres bilatérales ? Et qui sont ces Chambres ?

Le réseau de Chambres bilatérales est constitué de 33 Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises accréditées à l'étranger. Ensemble, celles-ci couvrent 131 pays. Certaines Chambres ne sont actives que dans une partie d'un pays, comme le Nord de la France ou la Catalogne. D'autres, au contraire, couvrent plusieurs pays (par exemple les pays arabes ou l'Amérique centrale), voire même l'ensemble du continent africain. Elles sont différentes en termes de taille et de services offerts, mais elles ont une caractéristique commune : ce sont des associations de membres privées qui aident les entreprises belges à exporter et à investir à l'étranger.

Quel rôle jouent ces Chambres de Commerce bilatérales ?

Elles contribuent à la promotion des intérêts économiques et commerciaux de la Belgique à l'étranger. Pour les entreprises qui souhaitent pénétrer un nouveau marché, elles sont souvent un premier point de contact, mais elles réunissent également les entreprises belges déjà présentes dans leur pays d'activité. Le fait que les Chambres locales et bilatérales soient membres de la Fédération signifie qu'elles échangent et coopèrent de manière continue. Tout comme les Chambres locales, les Chambres bilatérales doivent également répondre à un certain nombre de critères d'accréditation pour pouvoir être membre de la Fédération.

Quelle est la différence entre les Chambres bilatérales et les attachés commerciaux régionaux ?

À mon avis, ils sont complémentaires. Les attachés commerciaux aident à la recherche de partenaires commerciaux et peuvent ouvrir des portes auprès du gouvernement. Les Chambres bilatérales sont composées de femmes et d'hommes d'affaires qui savent ce que représente la gestion d'une entreprise à l'étranger. Elles vous offrent un espace de réflexion et des conseils pratiques. En outre, elles fournissent des services concrets qui facilitent la création d'une entreprise dans un pays.

De quels services parlons-nous ?

La gamme de services est très large et varie d'une Chambre à l'autre. Certaines Chambres organisent des missions commerciales, des « semaines belges » et des stands lors de foires commerciales. D'autres Chambres offrent des services plus personnalisés pour les voyages de prospection et les participations à des salons. On compte encore l'aide aux procédures de visa et les traductions. Certaines Chambres offrent la possibilité d'une domiciliation, d'aide à la création d'une succursale ou de conseils juridiques, d'aide à la recherche de personnel et à l'administration des salaires. Chaque Chambre a sa spécificité.

Comment les entreprises peuvent-elles les contacter ?

Une entreprise belge qui souhaite faire appel à une Chambre bilatérale peut d'abord vérifier auprès de sa Chambre locale si la Chambre bilatérale en question est accréditée, ainsi que le type de services offerts. Elle peut également consulter le site Internet de la Fédération où se trouve un aperçu des Chambres avec leurs coordonnées et une liste de leurs services. Vous souhaitez mieux connaître ces Chambres, voir où elles sont situées et ce qu'elles peuvent faire pour votre entreprise ? Consultez notre site web <https://belgianchambers.be/fr/les-chambres-de-commerce/etranger/> ou téléchargez notre brochure grâce au QR code ci-dessous.



Source : **Federation of Belgian Chambers of Commerce**